



CERTIFICAT d'APTITUDE à l'EXERCICE
de la **PROFESSION**
de **MAÎTRE-NAGEUR SAUVETEUR**
(**C.A.E.P.M.N.S.**)

Objectif :

Maintien des compétences et des connaissances des titulaires d'un diplôme permettant la fonction de Maitre-Nageur Sauveteur.

Prérequis :

Être détenteur d'un diplôme donnant le titre de Maitre-Nageur Sauveteur, ainsi qu'un certificat de compétence de PSE1 ou PSE2 en cours de validité.

Durée :

14h minimum de formation répartie sur 3 jours de formation évaluations incluses.